

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la Commune de LA COUTURE BOUSSEY

Séance ordinaire du 20 novembre 2015 à 20 Heures 30

Nombre

De Conseillers 19

De Présents 14

De votants 17

Date de la convocation : le 12 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt du mois de novembre à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de cette commune,

Étaient présents :

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire ; Madame Laurence NICOLAS et Messieurs Francis DAVOUST, Daniel L'HOSTIS et Marceau WILMART, Maire-Adjoint ; Mesdames Isabelle BACON, Nadine HANNE, Nicole MERTZ, et Jocelyne PASQUIER, et Messieurs Altino DE OLIVEIRA DIAS, Michel LAMI, Jean-Marie LUCIANI, Sébastien MERTZ, et Jean-Pierre NICOLAS conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Sandrine BOITEL (CM), M. Philippe RETOURNE (CM)








Pouvoirs : Mme Patricia BAZIN (MA) donne pouvoir à M. Francis DAVOUST (MA)
Mme Marie-Christine MICHEL (CM) donne pouvoir à M. Marceau WILMART (MA)
Mme Corinne WILHELMY (CM) donne pouvoir à Mme Jocelyne PASQUIER (CM)

Monsieur Marceau WILMART a été élu secrétaire.


Assiste à la réunion sans prendre part aux délibérations : M. Stéphane ANTONIO, Secrétaire Général de la mairie.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

-  Finance – Subvention exceptionnelle - Club de football FC GBCB
-  Intercommunalité – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
-  Education – Convention, avec la CAPE, d'accès à la piscine de Pacy-sur-Eure
-  Personnel – Convention « médecine préventive » avec le CDG 27
-  Devis
-  Rapport des commissions
-  Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée le rajout du point suivant :

-  Education – Participation scolaire 2014 / 2015 CLIS de Saint-André-de-l'Eure

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte ce rajout.

A la proposition de Monsieur le Maire, l'assemblée observe une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris du vendredi 13 novembre 2015.

1) Education – Participation scolaire 2014 / 2015 CLIS de Saint-André-de-l'Eure (D.63/2015)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que trois enfants sont scolarisés en classe d'intégration scolaire (CLIS) à Saint André de l'Eure et que la participation aux frais de scolarité pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à la somme de 494 € (456 € par élève en 2013/2014).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte de verser 1482 € de participation à la commune de Saint André de l'Eure
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation

2) Finance – Subvention exceptionnelle - Club de football FC GBCB (D.64/2015)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention exceptionnelle pour le club de football FC GBCB. L'association a embauché un agent en contrat de travail CAE pour l'entretien des terrains. Bien que le CAE soit subventionné à 75 %, le coût des charges a été mal estimé et un solde de 2400 € reste à payer. Ce solde, peut être réparti entre les 4 communes composant l'association, soit 600 € par commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la demande de subvention exceptionnelle du club de football FC GBCB pour un montant de 600 €

3) Intercommunalité – Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (D.65/2015)

Monsieur le Maire expose que l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 précisent qu'un projet de schéma de coopération intercommunale (SDCI) est élaboré par le représentant de l'État dans le département et présenté à la commission départementale de coopération intercommunale. Le projet concernant le département de l'Eure a été présenté le 15 octobre 2015 aux membres de la commission.

Ce schéma est élaboré au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice.

Le SDCI doit prévoir une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le schéma prévoit également les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats mixtes existants.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Il ne peut cependant pas prévoir de créer plusieurs EPCI à fiscalité propre qui seraient entièrement inclus dans le périmètre d'un EPCI à fiscalité propre existant.

Vu l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de SDCI du département de l'Eure notifié à la commune le 22 octobre 2015

Considérant que le projet est adressé, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Considérant que la commune de La Couture Boussez est concernée par le projet de SDCI de fusion de la Communauté de Communes de la Porte Normande, dans laquelle elle est membre, avec la Communauté d'Agglomération du Grand Evreux.

Considérant que les communes et EPCI concernés ont deux mois pour se prononcer à compter de la notification du projet de SDCI. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Les avis recueillis seront, à l'issue de la période de consultation, remis à la CDCI qui disposera d'un délai de 3 mois pour donner son avis et est habilitée à amender le projet, sous réserve que ses amendements soient adoptés à la majorité des deux tiers des membres.

Le schéma devra être arrêté par le préfet au plus tard pour le 31 mars 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix POUR et 1 abstention des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Eure.

4) Education – Convention, avec la CAPE, d'accès à la piscine de Pacy-sur-Eure (D.66/2015)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer une convention avec la CAPE, d'utilisation à titre onéreux de la piscine de Pacy-sur-Eure par les élèves de l'école élémentaire pour l'année scolaire 2015 / 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5) Personnel – Convention « médecine préventive » avec le CDG 27 (D.67/2015)

Monsieur le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, article 25 (2^{ème} et 4^{ème} alinéas) autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Cette dernière annule et remplace toute version antérieure. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties. En cas de refus, le centre de gestion mettra fin à la convention antérieure et ce, dès le 1^{er} janvier 2016. Dès lors, à charge de la collectivité ou de l'EPCI d'assurer ses obligations en termes de suivi médical de ses agents par tous autres moyens à sa convenance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure (sous réserve que le conseil d'administration de ce dernier délibère favorablement le 3 décembre 2015) et ce, conformément à l'exemplaire annexé

- autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes

6) Devis

Rien à présenter

7) Rapport des commissions

Monsieur Francis DAVOUST, Maire-adjoint, rend compte :

- de l'avancement des travaux du SIEGE rue de la fontaine et rue Pinard. Le chantier est suspendu jusqu'à l'intervention de France Télécom qui doit modifier ses réseaux télécoms avant enlèvement des poteaux.

- de l'avancement des travaux de sécurité rue de St André. Le chantier est en phase de finition.

- de la pose de nouveaux panneaux de stop à différents carrefours de la commune. Des panneaux supplémentaires vont être encore installés dans les prochaines semaines, tels que rue d'Anet devant le lotissement des luthiers ou rue neuve face à la rue Jérôme Thibouville. Il a été préféré des stops à des ralentisseurs afin d'éviter d'endommager d'avantage les véhicules et les bruits qu'ils engendrent.

- que la rue d'Ezy, entre le complexe sportif et la mairie devrait être refaite lors du 2^{ème} semestre 2016, et que des aménagements de sécurité seront installés dans la partie entre le complexe sportif et la sortie d'agglomération.

Madame Laurence NICOLAS, Maire-adjoint, rend compte du conseil d'école maternelle du 06 novembre 2015. L'effectif est de 96 élèves. Les enseignants remercient la municipalité pour l'installation de la nouvelle cuisine et pour les travaux faits. Il est prévu une sortie au cinéma pour Noël.

Monsieur Michel LAMI, conseiller municipal, rend compte du conseil d'école primaire du 06 novembre 2015. L'effectif est de 197 élèves. Toutes les classes iront à la piscine à partir de cette année à tour de rôle. Il est prévu une sortie au cinéma pour Noël.

Un débat sur l'irrespect des élèves à la cantine envers le personnel communal a lieu. Une réunion avec les représentants des parents d'élèves sera organisée afin de définir les mesures à mettre en place.

Monsieur Marceau WILMART, Maire-adjoint, rend compte :

- de la réfection du terrain de boules.

- des travaux effectués par le personnel communal dans les bâtiments.

Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, conseiller municipal délégué, rend compte de la programmation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux. L'ensemble des travaux est estimé à 80 550 € HT. Une partie de ceux-ci seront fait par les employés communaux. L'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) pour les bâtiments communaux a été déposé en préfecture. Les commerçants se doivent de l'établir individuellement.

8) **Questions diverses**

a) **Informations**

Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire, informe l'assemblée :

* que Mme Annick BUTELET, artiste peintre Couturiote, a offert un dyptique se nommant « sourire ensoleillé » à la commune. La municipalité est très sensible à ce geste et la remercie sincèrement.

* de l'organisation le dimanche 29 novembre dès 10 H sur le parking du centre ville du marché de Noël de l'association « les enfants d'abord ».

* qu'a été tiré au sort et inscrit sur la liste des jurés d'assise 2016 par la commission départementale :

- Mme Béatrice RINGET

* d'un courrier de M. Hervé MAUREY, sénateur de l'Eure, qui rend compte d'un échange, dans le cadre d'une audition de la commission du sénat sur l'aménagement du territoire et le développement durable, avec M. Philippe WAHL, PDG du groupe La Poste, qui a répondu, concernant la pose, en milieu rural, de distributeurs automatique de billets, dépend d'un seuil de rentabilité de 6000 retraits par mois. Cependant, il estime que ceci est du ressort de la commission départementale de présence postale territoriale. M. le Maire rajoute que cette commission a jusqu'à maintenant refusé l'installation d'un distributeur de billets au bureau de poste, estimant que le seuil de rentabilité ne sera pas atteint.

* d'un courrier de M. Jean CUZIN, délégué départemental de l'Eure du groupe La Poste, en réponse à son courrier concernant les nouveaux horaires du bureau de poste. Il lui a été répondu que les réductions horaires sont justifiées par une baisse structurelle de la fréquentation des guichets de bureaux de poste et qu'il était hors de question de demander l'accord d'un maire concernant ces réductions d'horaires.

* de la notification d'une subvention allouée par le conseil départemental pour la pose d'un abri bus rue de Nonancourt pour un montant de 3516 €.

b) **Tour de table**

* Monsieur Jean-Marie LUCIANI, conseiller municipal, signale que l'exposition de peinture 2015 de l'art Couturiot a été une fois de plus remarquable et s'enquiert de savoir si il y aura une 26^{ème} exposition. Monsieur le Maire rassure l'assemblée en indiquant qu'il œuvre pour permettre la continuité de cet événement pour les prochaines années.

* Monsieur Jean-Pierre NICOLAS, conseiller municipal délégué, signale aussi que le concert de fin de saison organisé par les amis du musée pour la fermeture du musée était très original et bien choisi.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance est levée le vendredi 20 novembre 2015 à 23 Heures 00 minutes

Suivent les signatures